



COMMUNIQUÉ DE PRESSE RAPPORT ANNUEL

14 juin 2021

Construire l'avenir, au-delà de la crise

L'année 2020 devait être marquée par la célébration des 20 ans de la Commission de régulation de l'énergie et de l'ouverture des marchés de fourniture de l'électricité et du gaz naturel. Au lieu de cela, nous avons traversé une crise sanitaire sans précédent, qui a testé la résilience de notre système énergétique, et de notre société dans son ensemble.

Malgré les turbulences, notre système énergétique a tenu. Et le régulateur, chargé du bon fonctionnement des marchés et des réseaux de l'énergie, a répondu présent pour l'accompagner. Son rapport d'activité 2020 rend hommage à ses agents, qui ont réinventé leurs méthodes de travail pour assurer la continuité des missions de la CRE, toujours plus nombreuses. La CRE en 2020, c'est 333 décisions, soit 31 de plus qu'en 2019 !

Elle a ainsi défini les tarifs d'utilisation des réseaux électriques (TURPE 6) pour les 4 prochaines années, qui s'appliqueront dès le 1^{er} août 2021. Ils permettront à RTE et Enedis de réaliser des investissements considérables et nécessaires pour garantir la sécurité d'approvisionnement et accompagner l'essor des énergies renouvelables, de la mobilité électrique et de solutions de flexibilité. En parallèle, le régulateur a encouragé l'innovation dans les réseaux, en faveur de la transition énergétique, avec la mise en œuvre du tout nouveau « bac à sable réglementaire » issu de la loi Energie-Climat.

La CRE a continué d'œuvrer à la construction du marché européen de l'énergie. Elle a notamment contribué activement, au sein de l'ACER et du CEER, à la mise en œuvre du Paquet Energie Propre, entré en application en 2020. Au-delà des frontières européennes, la CRE n'a jamais cessé d'échanger avec ses homologues au sein d'instances de coopération multilatérale comme RegulaE.fr, MedReg ou l'ERRA.

A l'aube d'une transition écologique appelée à s'accélérer dans les prochaines années, la CRE continuera d'œuvrer pour l'intérêt général, de soutenir les évolutions de notre système énergétique et d'accompagner les décideurs publics, en partageant ses analyses avec impartialité et transparence.

Contacts presse :

Olivia Fritzingler : 01.44.50.41.81 – olivia.fritzingler@cre.fr et Anne DELAROCHE : 01.44.50.42.72 – anne.delaroche@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.

